

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS INDEX

| DÉCEM BRE | | | | |
|-----------|----|-----------|---|---------|
| | 19 | | CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE | |
| | | | | 626 |
| | | | M NUTE DE réflexion ET OUVERTURE DE LA SÉANCE | 636 |
| | | | hscription AU LIVRE DES DÉLBÉRATIONS | |
| | | | NOTE 1 : Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, présente les faits saillants des prévisions budgétaires 2024. | 637 |
| | | | PÉRIO DE DE QUESTIONS | 637 |
| | | | réso lutions | |
| | | 23-12-474 | Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 19 décembre 2023. | 637 |
| | | 23-12-475 | Pour adopter les prévisions budgétaires de l'année 2024. | 637-639 |
| | | | NOTE 2 : Monsieur le Conseiller Serge Lessard désire enregistrer formellement sa dissidence. | 639 |
| | | 23-12-476 | Pour accepter la levée de la séance extraordinaire. | 639 |
| | | | CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE EXTRAORDINAIRE | |
| | | | M NUTE DE réflexion ET OUVERTURE DE LA SÉANCE | 640 |
| | | | PÉRIO DE DE QUESTIONS | 641 |
| | | | réso lutions | |
| | | 23-12-477 | Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023. | 641 |
| | | _ | AVIS DE MOTION : Présentation d'un projet de règlement pour abroger et remplacer les règlements portant les numéros suivants : | 641-642 |
| | | | √ 912-23 : Pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 895-22 décrétant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et établissant les taux de taxe foncière générale, spéciales et des compensations et établissant une tarification applicable pour les biens, services ou activités offerts par la Municipalité de Val-des-Monts pour l'année 2023. | |
| | | | √ 919-23 : Pour amender le règlement portant le numéro 912-23 décrétant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et établissant les taux de taxes foncière générale, spéciales et des compensations et établissant une tarification applicable pour les biens, services ou activités offerts une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par la Municipalité de Val-des-Monts pour l'année 2023 – Modification à l'annexe D – Tarification pour les services ou biens et la délivrance de divers documents par le service de l'Environnement et de l'Urbanisme – Vente de Foodcycler. | |
| | | 23-12-478 | Pour accepter la levée de la séance extraordinaire. | 642 |



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE GATINEAU

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 19 décembre 2023, à 19 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de monsieur le Maire Jules Dagenais.

ÉTA ENT aussi présents : Mesdames les Conseillères Manon Tessier et Chantal Renaud, messieurs les Conseillers Jacques Lemay, madame la Conseillère Joëlle Gauthier et monsieur le Conseiller François Sylvestre.

ÉTA ENT égalem ent présents: Monsieur Julien Croteau, directeur général et greffier-trésorier, madame Karine Alie Gagnon, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, messieurs Kevin St-Jacques, directeur du service des Communications, Gabriel Ricard Lavergne, directeur adjoint du service des Travaux publics par intérim, mesdames Michelle Périard-Brunet, directrice du service des Finances, Nancy Vaux, directrice du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire, messieurs Benoît Olivier, directeur par intérim du service de l'Environnement et de l'Urbanisme, Dany Fortin, directeur du service de Sécurité incendie par intérim, et Sébastien Parent, directeur du service des Ressources humaines.

Monsieur le Maire Jules Dagenais constatant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION

Le 15 décembre 2023

Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Objet: Séance extraordinaire du 19 décembre 2023

Conformément aux dispositions des articles 5 et 5.4 du règlement portant le numéro 898-22, avis vous est donné par la présente, qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts est convoquée, par le soussigné, pour être tenue le mardi 19 décembre 2023, à compter de 19 h, à la salle du Conseil, de l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

- I. MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II. PRÉSENTATION PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2024
- III. PÉRIO DE DE QUESTIONS
- IV. RÉSOLUTIONS
- 1. Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 19 décembre 2023.
- 2. Pour adopter les prévisions budgétaires de l'année 2024.
- 3. Pour accepter la levée de la séance extraordinaire.

Le Directeur général et Greffier-trésorier,

Julien Croteau



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

hscription AU LIVRE DES DÉLBÉRATIONS:

NOTE 1 : Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, présente les faits saillants des prévisions budgétaires 2024.

LA PÉRIO DE DE QUESTIONS ÉTANT TERM INÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.

23-12-474

POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023

PRO PO SÉ PAR madame la conseillère jo ëlle gauthier APPUYÉ PAR monsieur le conseiller franço is sylvestre

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

23-12-475

POUR ADOPTER LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2024

PRO PO SÉ PAR madame la conseillère chantal renaud APPUYÉ PAR madame la conseillère manon tessier

PAR CES MOTIFS, ce Conseil:

1. Accepte les prévisions budgétaires de l'année 2024, et ce, telles que déposées :

| A ctivités financi | ères |
|---------------------------------|---------------|
| Revenus | |
| - Taxes | 31 226 411 \$ |
| - Paiement tenant lieu de taxes | 251 414 \$ |
| - Transferts | 1 471 833 \$ |
| - Services rendus | 534 996 \$ |
| - Imposition de droits | 2 680 720 \$ |
| - Amendes et pénalités | 135 200 \$ |
| - Intérêts | 331 000 \$ |
| - Autres revenus | 40 250 \$ |
| | 36 671 823 \$ |
| - | |



23-12-475

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

| A ctivités financ | ières |
|--|----------------|
| Charges | |
| - Administration générale | 6 701 315 \$ |
| - Sécurité publique | 9 858 337 \$ |
| - Transport | 8 774 961 \$ |
| - Hygiène du milieu | 3 142 764 \$ |
| - Santé et bien-être | 84 650 \$ |
| - Urbanisme | 2 011 934 \$ |
| - Loisirs et Culture | 4 895 390 \$ |
| - Frais de financement | 1 634 725 \$ |
| - Amortissement des immobilisations | 2 616 000 \$ |
| | 39 720 076 \$ |
| Excédent avant conciliation | (3 048 252)\$ |
| Conciliation à des fins fiscales | |
| - Amortissement | 2 616 000 \$ |
| - Remboursement de la dette à long terme | (2 249 500) \$ |
| - Affectation fonds réservés | (215 000) \$ |
| - Affectation du surplus libre | 2 896 752 \$ |
| - Affectation de fonctionnement affecté | - \$ |
| - Affectation aux activités d'investissement | -\$ |
| | 3 048 252 \$ |
| Excédent (déficit) de fonctionnem ent | -\$ |

| A ctivités d'investis | sem ent |
|---|---------------|
| Immobilisations | |
| - Administration générale | 439 860 \$ |
| - Sécurité publique | 1 168 761 \$ |
| - Transport | 6 589 603 \$ |
| - Hygiène du milieu | - \$ |
| - Urbanisme | 870 000 \$ |
| - Loisirs et Culture | 3 509 645 \$ |
| | |
| Placem ents | - \$ |
| | 12 577 869 \$ |
| | |
| - Financement à long terme | 9 868 618 \$ |
| - Revenus de transfert | 740 000 \$ |
| - Affectation de fonctionnement affecté | 580 000 \$ |
| - Affectation de fonds réservés | 1 389 251 \$ |
| | 12 577 869 \$ |
| | |
| Excédent (déficit) d'investissem ent | 0 \$ |



23-12-475

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

- 2. Décrète que les prévisions budgétaires seront distribuées conformément à l'article 957 du Code municipal du Québec.
- 3. Accepte, sur la recommandation de la Directrice du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale, de désaffecter le montant de 4 074 554 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté et d'affecter le montant de 2 896 752,25 \$ de l'excédent.
- 4. Autorise la Directrice du service des Finances à retourner la somme de 4 074 554 \$ à l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté et à affecter les excédents accumulés non affectés d'une somme de 2 896 752,25 \$.
- 5. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou le Directeur général et Greffier-trésorier, monsieur Julien Croteau, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté POUR : Mesdames les Conseillères Manon Tessier, Chantal Renaud et

Joëlle Gauthier ainsi que monsieur le Conseiller François Sylvestre.

Ont voté ${\tt CONTRE}$: Messieurs les Conseillers Jacques Lemay et Serge Lessard.

POUR: 4 CONTRE: 2

NOTE 2 : Monsieur le Conseiller Serge Lessard désire enregistrer formellement sa

dissidence.

Adoptée.

23-12-476

POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PRO PO SÉ par madame la conseillère jo ëlle gauthier APPUYÉ par madame la conseillère chantal renaud

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée.

Adoptée.

Julien Croteau Directeur général et Greffier-trésorier Jules Dagenais Maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE GATINEAU

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 19 décembre 2023, à 19 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de monsieur le Maire Jules Dagenais.

ÉTA ENT aussi présents : Mesdames les Conseillères Manon Tessier et Chantal Renaud, messieurs les Conseillers Jacques Lemay, madame la Conseillère Joëlle Gauthier et monsieur le Conseiller François Sylvestre.

ÉTA ENT égalem ent présents: Monsieur Julien Croteau, directeur général et greffier-trésorier, madame Karine Alie Gagnon, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, messieurs Kevin St-Jacques, directeur du service des Communications, Gabriel Ricard Lavergne, directeur adjoint du service des Travaux publics par intérim, mesdames Michelle Périard-Brunet, directrice du service des Finances, Nancy Vaux, directrice du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire, messieurs Benoît Olivier, directeur par intérim du service de l'Environnement et de l'Urbanisme, Dany Fortin, directeur du service de Sécurité incendie par intérim, et Sébastien Parent, directeur du service des Ressources humaines.

Monsieur le Maire Jules Dagenais constatant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION

Le 15 décembre 2023

Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers.

Objet: Séance extraordinaire du 19 décembre 2023

Conformément aux dispositions des articles 5 et 5.4 du règlement portant le numéro 898-22, avis vous est donné par la présente, qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts est convoquée, par le soussigné, pour être tenue le mardi 19 décembre 2023, à compter de 19 h, à la salle du Conseil, de l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

- I. MINUTE DE réflexion ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
- IL RÉSOLUTIONS
- Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 19 décembre 2023.
- A 1 AVIS DE MOTION : Présentation d'un projet de règlement pour abroger et remplacer les règlements portant les numéros suivants :
 - √ 912-23 : Pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 895-22 décrétant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et établissant les taux de taxe foncière générale, spéciales et des compensations et établissant une tarification applicable pour les biens, services ou activités offerts par la Municipalité de Val-des-Monts pour l'année 2023.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

√ 919-23: Pour amender le règlement portant le numéro 912-23 décrétant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et établissant les taux de taxes foncière générale, spéciales et des compensations et établissant une tarification applicable pour les biens, services ou activités offerts une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par la Municipalité de Val-des-Monts pour l'année 2023 – Modification à l'annexe D – Tarification pour les services ou biens et la délivrance de divers documents par le service de l'Environnement et de l'Urbanisme – Vente de Foodcycler.

2. Pour accepter la levée de la séance extraordinaire.

Le Directeur général et Greffier-trésorier,

Julien Croteau

LA PÉRIO DE DE QUESTIONS ÉTANT TERM INÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRIIS À L'ORDRE DU JOUR.

23-12-477

POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023

PRO PO SÉ PAR madame la conseillère chantal renaud APPUYÉ PAR monsieur le conseiller franço is sylvestre

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le Maire Jules Dagenais, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Je soussigné, François Sylvestre, conseiller du district électoral numéro six, à la Municipalité de Val-des-Monts, donne avis de la présentation d'un projet de règlement pour abroger et remplacer les règlements portant les numéros suivants :

- Pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 895-22 décrétant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et établissant les taux de taxe foncière générale, spéciales et des compensations et établissant une tarification applicable pour les biens, services ou activités offerts par la Municipalité de Val-des-Monts pour l'année 2023.
- 919-23 : Pour amender le règlement portant le numéro 912-23 décrétant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et établissant les taux de taxes foncière générale, spéciales et des compensations et établissant une tarification applicable pour les biens, services ou activités offerts une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par la Municipalité de Val-des-Monts pour l'année 2023 Modification à l'annexe D Tarification pour les services ou biens et la délivrance de divers documents par le service de l'Environnement et de l'Urbanisme Vente de Foodcycler.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

L'adoption du règlement sera effectuée à une séance ultérieure.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le Directeur général et Greffier-trésorier, informe les citoyens que le but de ce projet de règlement vise à :

- a) Fixer plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation.
- b) Décréter les taux de taxes foncières annuelles à taux variés générales, spéciales et les compensations.
- c) Définir le mode de paiement des taxes municipales annuelles qui doivent être payées.
- d) Définir le mode d'application des intérêts et de la pénalité lorsqu'un versement n'est pas fait dans les délais prévus.
- e) Définir la tarification applicable pour les biens, services ou activités offerts par la Municipalité de Val-des-Monts.

| François Sylvestre | |
|--------------------|--|
| Conseiller | |

23-12-478

POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PRO PO SÉ par madame la conseillère chantal renaud APPUYÉ par madame la conseillère manon tessier

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée.

Adoptée.

| Julien Croteau | Jules Dagenais | |
|---|----------------|--|
| Directeur général et Greffier-trésorier | Maire | |
| | | |



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS